

Décision n° DEP-DEU-0019-2009 du 2 janvier 2009 de l’Autorité de sûreté nucléaire portant prolongation d’agrément d’organismes chargés des contrôles en radioprotection mentionnés aux articles R. 1333-95 à R. 1333-97 du code de la santé publique et R. 4452-12 à R. 4452-20 du code du travail

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-95 à R. 1333-97 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4452-12 à R. 4452-20 ;

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 4 ;

Vu l’arrêté du 9 janvier 2004 définissant les modalités d’agrément des organismes chargés des contrôles en radioprotection en application de l’article R. 1333-44 du code de la santé publique ;

Vu l’arrêté interministériel du 26 mars 2006 portant agrément d’organismes chargés des contrôles en radioprotection mentionnés aux articles R. 1333-43 et R. 1333-44 du code de la santé publique et R. 231-84 et R. 231-86 du code du travail ;

Vu les demandes présentées par les organismes et les dossiers joints à ces demandes en vue d’obtenir le renouvellement de leurs agréments accordés conformément aux dispositions des arrêtés susvisés ;

Considérant la durée de validité des agréments obtenus au titre de l’arrêté du 20 mars 2006 susvisé ;

Considérant les délais nécessaires à l’instruction, par l’ASN, des demandes susvisées ;

Décide :

Article 1^{er}

Les agréments des organismes dont la liste figure en annexe à la présente décision sont prolongés, dans les conditions et pour les domaines des agréments accordés par l’arrêté du 20 mars 2006 susvisé, jusqu’aux dates de publication des décisions individuelles de l’ASN statuant sur chacune des demandes de renouvellement susvisées et au plus tard jusqu’au 31 mars 2009.

Article 2

Le directeur général de l'ASN est chargé de l'exécution de la présente décision.

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 2 janvier 2009

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation,
Le Directeur général

SIGNE

Jean-Christophe NIEL

**Annexe à la décision n° DEP-DEU-0019-2009 du 2 janvier 2009 de
l'Autorité de sûreté nucléaire portant prolongation d'agrément
d'organismes chargés des contrôles en radioprotection mentionnés aux
articles R. 1333-95 à R. 1333-97 du code de la santé publique et R. 4452-12 à
R. 4452-20 du code du travail**

Liste des organismes dont les agréments sont prolongés jusqu'aux dates de publication des décisions individuelles de l'ASN statuant sur chacune des demandes de renouvellement en cours d'instruction et au plus tard jusqu'au 31 mars 2009.

Organisme	Adresse siège social	N° agrément	Référence agrément
CEA Cadarache (SPR/LANSE)	BP 1 Saint-Paul-Lez-Durance 13108	OARP0001	Arrêté du 20/03/2006
ONECTRA	lieudit Les Tomples - BP 45 Pierrelatte 26701	OARP0006	Arrêté du 20/03/2006
SOGERIS	8, rue du Mont-Châtelard Tartaras 42800	OARP0007	Arrêté du 20/03/2006
NORISKO Equipements	Les Courrières Isle 87170	OARP0015	Arrêté du 20/03/2006
CETE APAVE NO	51, avenue de l'Architecte Cordonnier Lille 59000	OARP0020	Arrêté du 20/03/2006
SOCOTEC Industries	ZI, rue Marcel Dassault - BP 259 Seclin 59472	OARP0021	Arrêté du 20/03/2006
SPIE Nucléaire	La Fosse Yvon 50441 Beaumont Hague	OARP0032	Arrêté du 20/03/2006
CMIR 78	BP 571 Versailles 78005	OARP0037	Arrêté du 20/03/2006
IPHC/Ramses	23, rue du Loess-BP 28 Strasbourg 67037	OARP0038	Arrêté du 20/03/2006
MELOX	BP 93124 Bagnols-sur-Cèze Cedex 30023	OARP0039	Arrêté du 20/03/2006